



## CHALLENGE & TROPHEE RRCM

Le challenge et le trophée de l'écurie Royal Racing Car Mosan sont destinés à récompenser les prestations sportives des pilotes membres et à encourager certaines initiatives extra-sportives, favorisant particulièrement la prospérité et le développement de l'écurie. Cependant, le système d'attribution des points a été conçu de telle sorte qu'une place prépondérante est laissée, dans ces récompenses, aux pilotes s'alignant régulièrement en compétition tout au long de la saison sportive.

1. Ces récompenses sont ouvertes à tous les membres de l'écurie en ordre de cotisation. Pour rappel, les réunions ont lieu, en principe, les derniers vendredis du mois, à 20 h 30. En juillet et décembre, en principe, il n'y a pas de réunion, sauf circonstances particulières. Dans tous les cas, chaque membre sera personnellement informé sur les dates de réunion.
2. Attribution des points pour épreuves automobiles : uniquement les épreuves reconnues par FIA, RACB, ASAF, FBVA pour les rallyes de régularité et HRC pour les rallyes d'orientation. Pour les épreuves non officielles, telles que rallyes de voitures anciennes sans moyenne, les « track days » en circuit, les montées historiques non chronométrées, seuls des points de départ seront attribués et cette catégorie de discipline « Autres » ne donnera droit à aucune remise de coupe.

D = points de départ :

- « Autres » (rallyes de voitures anciennes sans moyenne, « track days » en circuit, montées historiques non chronométrées) = 10
- Slalom, kart, course de côte ou sprint, national ou provincial ou historique, rallye d'orientation = 10
- rallye ou circuit, national ou provincial ou historique = 30
- rallye ou circuit uniquement international = 40

G = points au général x coefficient

points au général :

- 1ier = 20
- 2me = 19
- 3me = 18
- Etc
- jusqu'au 20me = 1

coefficient :

- « Autres », slalom, kart ou rallye d'orientation = 1
- course de côte, sprint ou rallye-sprint = 2
- rallye ou circuit = 3

$C = ((\text{points à la classe} + 1 \text{ point par } 3 \text{ classés dans classe } (*)) \times \text{coefficient points à la classe})$

(\* ) pas de point s'il n'y a qu'un seul classé)

points à la classe :

- 1ier = 15
- 2me = 14
- 3me = 13
- Etc
- jusqu'au 15me = 1 point

coefficient :

- rallye de voitures anciennes sans moyenne, rallye d'orientation, track day = 0 (pas de point à la classe)
- slalom ou kart = 1
- course de côte ou sprint = 2
- rallye ou circuit = 3

formules de calcul :

- pour épreuves internationales et nationales : points attribués =  $D+G+C$
- pour épreuves provinciales, historiques et rallyes d'orientation : points attribués =  $(D+G+C)/2$
- pour « Autres » =  $D/2$

Tous ces points seront attribués à 100 % pour les pilotes et à 95 % pour les copilotes.

3. Le comité se réserve le droit d'y ajouter certaines épreuves en fonction de leur intérêt pour la représentativité de l'écurie en sport automobile.
4. Attribution des points pour prestations extra-sportives :
  - membre sympathisant en ordre de cotisation = 1
  - membre effectif en ordre de cotisation = 3
  - membre du comité = 10
  - membre président = 10
  - membre vice-président, secrétaire, trésorier = 5
  - présence à une réunion de membres = 5
  - présence à une organisation de l'écurie (bal, souper, rallye, concentration ...) = 10
  - assistance course (hors équipe) au profit d'un membre = 10
  - apport d'un sponsor, par tranche de 25 € = 10
  - aide à une organisation de l'écurie (bal, souper, rallye, concentration ...) = 15
  - responsabilité importante dans une organisation de l'écurie = 20
  - organisation d'une animation réalisée par une personne extérieure à l'écurie = 20
  - inscription d'un nouveau membre effectif = 25
  - responsabilité générale d'une organisation (rallye, soirée...) = 40

Pour être comptabilisées, ces prestations devront recevoir l'approbation du comité.

5. A l'exception des présences aux réunions, qui sont automatiquement comptabilisées par le comité, tous les résultats concernant les épreuves automobiles et les prestations extra-sportives seront mentionnés sur les fiches de résultats des membres, qui devront être remises au comité, lors de la réunion de membres ou

renvoyées au responsable du challenge, pour la fin du mois qui suit la date de l'épreuve ou de la prestation.

6. Les pilotes participant au challenge remettront au secrétaire, pour la fin de l'année, une ou plusieurs photos de leur voiture avec les autocollants de l'écurie et des sponsors éventuels du challenge.
7. Pour les épreuves automobiles, seuls les résultats acquis sur une voiture portant l'autocollant de l'écurie et les autocollants des sponsors éventuels seront pris en considération. En cas d'incompatibilité avec les propres sponsors du pilote, une dérogation pourra toujours être obtenue avec l'accord du comité, à condition, en ce qui concerne les couleurs de l'écurie, que cette incompatibilité soit notifiée, par écrit, au comité du club par le sponsor lui-même. Par contre, ce membre ne pourrait recevoir le lot offert par ce sponsor écarté, lors de la remise des prix
8. En fin d'année, 3 classements distincts seront établis pour l'attribution des récompenses :
  - **Challenge RRCM** : classement sportif ne reprenant que les points obtenus sur base des résultats acquis lors d'épreuves automobiles, avec détails par discipline en national, provincial et historique.
  - **Mérite sportif RRCM** : classement général, sans détails, ne reprenant que les points obtenus pour prestations extra-sportives.
  - **Trophée RRCM** : classement général global, sans détails, regroupant tous les points obtenus au challenge et au mérite sportif. Ce titre consacre « Monsieur RCM ».Les lots ou prix éventuels seront distribués selon le classement de ce trophée. Une coupe récompensera le vainqueur de ce trophée, pour autant qu'il ne soit pas également vainqueur du challenge sportif et qu'il comptabilise au moins 5 prestations extra-sportives. Une coupe récompensera le vainqueur du mérite sportif. Diverses coupes récompenseront les vainqueurs du challenge dans les différentes disciplines nationales et provinciales, pour autant qu'il y ait plusieurs classés dans la discipline.
9. Les coupes, prix ou lots non retirés, personnellement par le bénéficiaire lors de la remise des prix, ne seront pas attribués et resteront la propriété de l'écurie, sauf dérogation spéciale accordée préalablement par le comité pour un cas de force majeure. En cas d'égalité pour l'attribution d'une coupe, la priorité sera accordée en fonction du niveau des épreuves, selon l'ordre : international, national, provincial, historique, orientation.
10. Attribution du titre de « Coming Man » au pilote ayant effectué la meilleure progression au classement du challenge sportif par rapport à l'année passée ou à la meilleure année antérieure. Seuls les pilotes ayant rentré leurs résultats pour le challenge seront repris pour ce titre. Seuls les points acquis sur base des épreuves sportives seront retenus pour ce titre, à l'exclusion donc des points pour prestations extra-sportives. Ce titre ne peut être attribué qu'à un pilote terminant au moins une deuxième saison au RRCM, mais sans égard au nombre d'années d'ancienneté. Dans le cas où la progression serait due à un manque de résultats communiqués pour l'année précédente, le classement ne serait pas retenu, sauf si soumis à correction pour les résultats de l'année précédente.
11. Les nouveaux membres s'inscrivant tardivement, à partir du 15 octobre, notamment pour le rallye du Condroz, verront leur cotisation prolongée pour l'année suivante.
12. Toute réclamation concernant le challenge doit être adressée par écrit au comité de l'écurie dont les décisions seront sans appel.